

Il y a deux genres de permis de postes récepteurs privés, dont l'un pour les appareils à piles (\$2.00 par année) et l'autre pour les appareils électriques (\$2.50 par année). Des permis gratuits sont émis pour les postes à cristal et en faveur des aveugles, des écoles, des hôpitaux et des institutions de charité; pour les postes récepteurs installés dans les casernes, les mess, les cantines ou salles de récréation pour le divertissement gratuit des membres des forces navales, militaires ou aériennes, des marins de la marine marchande, ainsi que pour les postes utilisés par des personnes figurant sur la liste diplomatique du Ministère des Affaires extérieures et par les consuls généraux de carrière tels que mentionnés au Rapport Annuel du Ministère des Affaires extérieures.

Il n'existe pas de chiffres exacts par province sur les recettes provenant des postes récepteurs privés. Ceci est dû en partie à ce que les commissions versées pour l'émission des permis varient selon la classification de l'émetteur, c'est-à-dire les bureaux de poste, les marchands d'appareils récepteurs, les vendeurs ambulants, etc. En conséquence, le tableau 4 donne le revenu total provenant de la vente des permis de postes récepteurs privés, réparti entre les provinces selon le nombre de permis émis par chacune.

4.—Recettes provenant de la vente de permis de postes récepteurs privés au Canada, par province, années, terminées le 31 mars, 1939-45

NOTA.—Ces chiffres ne sont qu'approximatifs. Les chiffres comparables de 1933-38 se trouvent à la p. 743 de l'Annuaire de 1940.

Province	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Ile du Prince-Edouard.....	11,929	12,075	13,335	18,568	17,588	21,521	21,009
Nouvelle-Ecosse.....	118,214	125,763	140,346	160,236	182,284	178,472	185,603
Nouveau-Brunswick.....	80,265	85,364	94,016	108,607	117,608	117,403	119,493
Québec.....	677,657	735,521	797,892	921,080	1,001,362	1,044,280	1,047,983
Ontario.....	1,140,095	1,194,050	1,281,236	1,385,777	1,460,397	1,482,491	1,436,984
Manitoba.....	181,586	197,311	207,268	228,218	237,611	241,191	233,781
Saskatchewan.....	145,701	203,757	224,924	249,979	261,336	264,056	267,070
Alberta.....	202,338	222,695	231,729	260,221	269,538	274,139	278,114
Colombie Britannique.....	243,127	259,749	287,249	315,512	341,543	358,475	372,408
Yukon et T.N.-O.....	909	783	1,131	1,511	1,413	936	856
Totaux.....	2,801,821	3,037,068	3,279,126	3,649,659	3,890,678	3,982,914	3,963,201

Sous-section 3.—Recherche et suppression de l'interférence inductive

Vingt-quatre automobiles munis d'appareils sensibles font la recherche des sources d'interférence à la réception radiophonique. Ils relèvent de bureaux permanents d'inspection situés dans 21 villes du Canada. Les inspecteurs en charge de ces voitures interrogent les radiophiles qui se sont plaints d'interférence, dont ils localisent ensuite la source réelle. Il font ensuite des expériences afin de savoir si l'interférence peut ou non être supprimée efficacement et économiquement. Les propriétaires d'appareils causant de l'interférence sont instruits des résultats de ces expériences et renseignés pleinement sur les moyens les plus sûrs de suppression ou d'élimination.

La Division de la radio collabore avec la Canadian Standards Association à la préparation des prescriptions sur les dispositifs d'accord silencieux et la mesure de l'interférence radiophonique, ainsi que sur l'interférence produite par les tramways électriques, les lignes de transmission, les véhicules-moteur, les appareils de voltage peu élevé, etc. Le personnel de l'administration centrale travaille en relation étroite avec le Comité conjoint d'inspection du Royaume-Uni et du Canada et avec le Ministère de la Défense nationale aux problèmes de l'interférence causés par l'outil-